

République Française
Département de la Somme

Commune de SOURDON

PROCÈS-VERBAL **de la réunion du Conseil Municipal** **de SOURDON**

Séance ordinaire du 28 Janvier 2022

Convocation : le 20 Janvier 2022

Affichage : le 04 Février 2022

L'an deux mille vingt - deux, le 28 janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky SZYROKI, Maire.

Présents : Madame Sylvie NORMAND et Messieurs Frédéric CAILLET, Léo DOYE, Jules DUFOURMANTELLE, Bruno MARTIN, Jean – François METRAL CHARVET, Hervé QUEQUET, Jacky SZYROKI, Vincent SZYROKI.

Absent(s) : Madame Bérengère HOÛEN.

Secrétaire de la séance : M^{me} Sylvie NORMAND.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h10.

Approbation du Procès-verbal du conseil du 26 Novembre 2021 :

Un conseiller municipal décide ne pas valider le procès – verbal du 26 novembre 2021 et demande la rectification de celui-ci.

La rectification est à effectuer sur la partie « questions diverses ». Il avait été demandé si le conseil municipal organisé un pot de départ suite à la mutation de notre employé communal. M^r le Maire indique aux membres du conseil municipal que cela ne sera pas organisé car premièrement ce n'est pas un départ en retraite mais une mutation et deuxièmement ceci n'est pas une obligation.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Maire passe à l'ordre du jour.

Travaux de bordurage rue Daressy (Nouvelle habitation) :

M^r le Maire informe les membres du conseil qu'un responsable du service voirie de la Communauté de Communes Avre Luce Noye s'est rendu sur les lieux afin d'évaluer les travaux à effectuer et les coûts.

M^r le Maire expose les problèmes relatifs à ces travaux qui ont été signalé par le service voirie. Le responsable voirie a annoncé que si nous effectuons les travaux de bordurage tel quel, l'eau stagnera sur la route. Il nous propose d'effectuer une étude par un expert afin d'évaluer la faisabilité de ces travaux et le coût qui sera engendré.

Bilan sur les futurs travaux des écoles :

M^r le Maire indique aux membres du conseil municipal que nous sommes toujours au point mort concernant les futurs travaux du RPC.

Lors de la prochaine réunion des Maires, M^r Jacky SZYROKI, Maire de Sourdon, en reparlera car il y a le problème du préfabriqué (classe à Sourdon) qui est vétuste.

M^r le Maire proposera d'effectuer une double classe afin de minimiser les coûts.

Il est important de garder les 2 classes à Sourdon.

Point sur le recrutement d'un Agent communal :

M^r le Maire informe les membres du conseil municipal que nous avons reçu à ce jour, 3 candidatures. Un candidat semble correspondre au profil recherché (paysagiste, connaissance de la tonte...).

Obligation de passer à la nomenclature comptable M57 :

M^r le Maire informe les membres du conseil municipal qu'au 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités ont obligations de passer à la nomenclature comptables M57 en remplacement des M14, M52 et M71.

Afin d'appréhender au mieux cette « bascule », il est possible d'anticiper ce passage au 1^{er} janvier 2023.

Dans ce cas, une délibération est nécessaire (tous nos budgets M14 devront basculer) et des travaux pré bascule seront indispensables (ex : apurement des comptes, ajustement de l'état de l'actif car les comptes de la classe 2 seront plus détaillés...).

Notre secrétaire de Mairie c'est d'ores et déjà inscrite à la formation de ce nouveau référentiel qui nous a été proposé par le CNFPT.

Une demande d'inscription dans le dispositif d'option à la nomenclature M57 et ce à compter du 1^{er} Janvier 2023 émanant du Maire doit être réalisé auprès du Trésorier.

Le comptable nous enverra par la suite une autorisation qui sera jointe à la délibération lors du prochain conseil municipal.

Délibération 01.2022 : Désignation d'un représentant pour la CAO communale au sein de la CAO du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal a approuvé dans le cadre de sa séance du 26 novembre 2021 l'Adhésion au groupement de commande portant sur la maîtrise d'œuvre et sur les travaux de voirie de la Communauté de Communes Avre Luce Noye (travaux de réfection et de revêtement de voirie, trottoirs etc...).

Depuis, un marché public a été lancé début janvier afin d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre.

Une commission d'appel d'offres va se réunir prochainement pour ouvrir les plis puis attribuer ce marché (respectivement les 31 janvier et 02 février).

Selon les termes de la convention constitutive du Groupement de commandes, notamment dans son article 7 : Commission d'appel d'offres, nous devons désigner un représentant pour y siéger.

À ce jour, notre conseil municipal est appelé à délibérer pour désigner le représentant de notre CAO communale au sein de la CAO du groupement de commandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des membres présents** de désigner comme représentants de la commune au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) spécifique au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la mission de maîtrise d'œuvre :

↳ M^r Bruno MARTIN

Questions diverses :**↳ Capteurs de CO2 :**

M^r le Maire signale aux membres du conseil municipal qu'une commande de 9 capteurs de CO2 a été effectuée au nom du RPI. Soit 2 capteurs x 4 pour les 4 écoles et 1 pour la cantine. Une subvention de 50 € par capteur nous est octroyé par l'État jusqu'au 15 avril.

↳ Contrat Espace verts :

M^r le Maire présente au conseil municipal le devis que nous avons reçu d'ECE Paysage pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Le devis présenté comporte 8 tontes sur la commune et 5 débroussaillages du talus côté stade de foot pour l'année 2022 d'un montant de 4 089,60 € TTC.

Après lecture de ce devis, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents ce devis.

☞ **Autoporté communale :**

M^r le Maire signale au conseil municipal que l'autoporté KUBOTA (tracteur tondeuse) à besoin d'une grosse révision avant la saison.

M^r Hervé QUEQUET, Conseiller Municipal, propose d'effectuer un devis par un prestataire de Lawarde – Mauger – l'Hortoy.

☞ **Logiciel CAD-COM :**

M^r le Maire informe le conseil municipal que nous avons effectué une demande de devis auprès d'AGEDI pour l'installation du logiciel CAD-COM. Ce logiciel est plus précisément un logiciel de CADASTRE (gestion du patrimoine, de l'urbanisme, de la voirie, des taxes, etc...).

Ce devis s'estime à 279 € TTC. Celui-ci permettrait à la secrétaire de répondre plus facilement aux administrés nous sollicitant sur des relevés de propriétés et/ou plans cadastraux.

Après réflexion, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents ce devis.

☞ **Demande de notre Aide-Ménagère :**

M^r le Maire fait part aux membres du conseil municipal que notre Aide-Ménagère nous sollicite pour effectuer l'installation d'un chauffe-eau à l'école afin d'obtenir de l'eau chaude. Celui-ci permettrait d'avoir un accès rapide à l'eau chaude pour effectuer le ménage aux écoles et à la Mairie au lieu de se rendre à la salle des fêtes. Il ferait gagner également un gain de temps à notre Aide-Ménagère et elle pourrait également mieux nettoyer les sols, les toilettes etc. que de laver ces locaux à l'eau froide.

Les membres du conseil municipal acceptent cette demande et requiers l'établissement de devis pour l'installation du chauffe-eau.

☞ **Sacristie :**

M^r le Maire fait part aux membres du conseil municipal que les travaux d'isolation ont été réalisés par notre employé communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait à Sourdon,
Le 03 février 2022

Le Maire,
Jacky SZYROKI